

L'ARTICLE

87. L'article.

L'article est un petit mot variable qui accompagne le nom, en indique le genre et le nombre, et lui donne une détermination plus ou moins précise. On distingue :

- L'article défini. — *Le hangar de la maison. Une ferme d'une province française. Prendez-vous du café et des confitures?*
- indéfini.
- partitif.

88. Les formes de l'article.

On distingue les formes normales, éliées et contractées. Les formes éliées s'emploient devant les mots singuliers commençant par une voyelle ou un h muet. Les formes contractées sont formées de la contraction des prépositions de et à et de l'article défini le ou les.

ARTICLE	SINGULIER		PLURIEL	
	Masculin.	Féminin.	Masculin.	Féminin.
Défini normal.				
— élié.	le monde l'univers au monde (à le)	la terre l'aurore (à la ville)	les arbres aux hommes (à les)	les plantes aux femmes (à les)
— contracté.	du monde (de le)	(de la ville)	des arbres (de les)	des femmes (de les)
Indéfini.	un monde	une terre	des mondes	des terres
Partitif normal.	boire du thé	boire de la tisane	prendre des gâteaux	prendre des confitures

REMARQUE : Lorsque deux ou plusieurs noms sont coordonnés, l'article est répété devant chaque nom :

On apercevait les toits et les cheminées des premières maisons.

Sauf dans quelques expressions toutes faites :

Les eaux et forêts. Les arts et manufactures.

Sauf lorsque les deux noms sont coordonnés par ou explicatif :

Les Mississouriens ou habitants de Pont-à-Mousson.

89. Emplois de l'article défini.

1. L'article défini détermine le nom qu'il introduit, de façon précise :
Répétez la phrase que vous venez de lire.
La précise le nom *phrase* en indiquant qu'il s'agit de celle que vous venez de lire. Il peut avoir aussi le sens :

D'un adjectif démonstratif.	<i>Venez le mardi 13 mars (ce mardi 13 mars). A l'instant (à cet instant).</i>
D'un adjectif possessif.	<i>Y'ai mal à la tête (à ma tête).</i>
D'un adjectif indéfini.	<i>Cerises à tant le kilogramme (chaque kilo-gramme).</i>

2. L'article défini n'est pas exprimé devant les noms propres de personne ou de ville, mais il l'est devant les noms de peuple et de pays :

Durand, Lyon, mais les Parisiens, le Maroc.

Toutefois, on emploie l'article devant les noms désignant :

Les familles.	<i>Les Valois, les Bourbonns.</i>
Les œuvres d'un artiste.	<i>Les Rembrandt (les œuvres du peintre Rembrandt).</i>
Les noms de personne accompagnés d'un adjectif.	<i>L'odieux Tarriffe.</i>
Les personnes méprisées.	<i>La Du Barry. La Brinvilliers.</i>
— admirées.	<i>Les Cornelle et les Racine.</i>
Les artistes.	<i>La Champmeslé. La Clairon.</i>

REMARQUE : Les noms de pays féminins ne sont pas accompagnés de l'article quand ils sont précédés des prépositions *à, de, en.*
Habiter à Madagascar. Revenir de Tunisie. Aller en Chine.

3. L'article défini est omis quand il s'agit de :

Noms en apposition (facultatif).	<i>Paris, capitale de la France.</i>
Noms attributs (facultatif).	<i>Il était aide-comptable.</i>
Locutions verbales.	<i>Il prit soin de lui.</i>
Locutions toutes faites.	<i>Il est nu-pieds. A vol d'oiseau.</i>
Proverbes.	<i>A bon chat, bon rat.</i>
Énumérations.	<i>Femmes, moines, vieillards, tout était descendu.</i>
Adresses.	<i>Il habite rue de Sevrès.</i>
Titres d'ouvrages.	<i>Histoire de France. Grammaire française.</i>